

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES

Bilan du 1er mandat du Conseil départemental des Jeunes : des réalisations innovantes

Depuis la rentrée scolaire 2022, le Conseil départemental a décidé de donner la parole aux jeunes en créant le Conseil départemental des jeunes (CDJ) du Gard. Ainsi, Il renforce son engagement en faveur de la jeunesse gardoise et leur permet de devenir des citoyens engagés.

Publié le 30/07/2024 -- Temps de lecture: 10 minutes



La jeunesse étant l'une de mes priorités, je suis heureuse d'assister le 5 juillet prochain à la présentation des actions concrètes que ces jeunes ont réalisées pendant ces 2 années de mandat.

Des actions concrètes menées dans les 4 commissions du 1er mandat du CDJ

Pendant leur mandat, les jeunes ont travaillé sur quatre grands thèmes : le développement durable, la qualité de vie et la solidarité au collège, le sport pour tous et les mobilités douces. Quatre commissions projets ont été créées pour concrétiser leurs idées.

- La Commission: Sport pour tous: Composée de 12 Conseillers et Conseillères et 3 Délégués, cette commission a développé le projet « Alter...et Go! » pour permettre à chacun de pratiquer une activité sportive adaptée, ludique et sans discrimination.
- Commission: Mobilités douces: Avec 9 Conseillers et Conseillères et 3 Délégués, cette commission a lancé le projet « En selle, à pied, à roulettes... pour la planète! » pour sensibiliser les collégiens à l'écomobilité de manière amusante et pédagogique.
- **Commission : Développement durable :** Composée de 11 Conseillers et Conseillères, de 4 Délégués et de leurs adjoints, cette commission a mis en place le projet « Invent'Terre pour des collèges plus verts » en créant un catalogue d'actions écologiques pour les collèges.
- Commission: Qualité de vie et solidarité au collège: Cette commission, comprenant 14 Conseillers et Conseillères et 2 Délégués, a travaillé sur la réalisation d'émissions radio par et pour les collégiens, abordant des sujets variés tels que la confiance en soi et l'engagement.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- Hôtel du département : de 8h00 à 17h00

 Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

 Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

<u>04 66 76 76 76</u>